

Chronique générale

Un nouvel hebdomadaire, *La Croix*, à sentiments bien catholiques, vient d'être fondé à Montréal : et, naturellement, nous lui souhaitons beaucoup de succès. Voilà donc trois journaux hebdomadaires dont les jeunes de Montréal ont commencé depuis peu la publication. Cette activité intellectuelle est assurément bien louable. Toutefois, qu'on nous permette de penser et de dire que, à notre sens, il serait préférable de voir tous ces efforts réunis pour une œuvre commune, pour la publication d'un seul journal à qui un concours de ce genre donnerait une valeur et une autorité très grandes...

Le Casket, d'Antigonish, mentionnait dernièrement que, dans la Caroline du Sud, au témoignage d'un journal de Charleston, sur 223 meurtres commis en 1902, il y en avait eu 200 causés par l'ivrognerie. Et notre confrère se demandait avec raison si, en présence d'un pareil état de choses, il est bien surprenant de voir les braves gens mettre parfois du fanatisme dans leur opposition au commerce des boissons, qui est responsable d'un aussi grand nombre de crimes.

Nos lecteurs connaissent l'objet du fameux « bill Roddick », qui, sous prétexte d'établir une sorte de réciprocité provinciale pour l'exercice de la médecine, tendait, au moins dans ses conséquences pratiques, à nous enlever notre autonomie éducative, c'est-à-dire notre supériorité évidente dans la formation intellectuelle de la jeunesse.

Pour que cette loi devint applicable, il fallait que toutes les provinces canadiennes l'acceptassent formellement. Si l'on était certain de l'adhésion facile des provinces anglaises, on pouvait redouter que la province de Québec refuserait d'agréer la proposition et empêcherait par conséquent l'exercice de la loi Roddick. Aussi, c'est à la législature de Québec que l'on s'est d'abord adressé pour obtenir la première adhésion provinciale. Grâce à Dieu, cette tentative a pleinement échoué. Nous félicitons et remercions les députés de l'Assemblée législative, qui

en si g
soumis
ont si l
ces ora
M. Tur
chef de
rables
Tout
par la
rieure
d'Etat.
nous lai
les min
dition d

Nos j
sur leur
eu derni
Un jo
supérieur
faisait p
Un au
nistré pr
« sacerdo
Il y a
pas attri
nos conf

Les Supé
l'autorisation
A la d
Chambres
seil, invit
lement un
listes, éta